



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 février 2020**

Décision n° **CP-2020-3733**

commune (s) :

objet : Défense extérieure et lutte contre l'incendie - Travaux de renouvellement et d'extension du parc des hydrants - 4 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 30 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 février 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 10 février 2020**Décision n° CP-2020-3733**

objet : **Défense extérieure et lutte contre l'incendie - Travaux de renouvellement et d'extension du parc des hydrants - 4 lots - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du marché**1° - Prestations à réaliser**

Le présent marché a pour objet les travaux de renouvellement et d'extension du parc des hydrants. Ces travaux concernent les appareils d'incendie publics branchés sur le réseau d'eau potable, propriété de la Métropole de Lyon, ainsi que tous les autres moyens de lutte contre l'incendie. Les 59 communes qui composent la Métropole sont concernées. Les travaux concernent plus particulièrement l'entretien, l'extension, le renforcement du parc des appareils d'incendie de la Métropole.

Le marché comporte 4 lots géographiques :

- le lot n° 1 : secteur nord : il concerne Albigny sur Saône, Cailloux sur Saône, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay (sauf zone industrielle), Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village,

- le lot n° 2 : secteur centre : il concerne Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Villeurbanne,

- le lot n° 3 : secteur est : il concerne Bron, Chassieu, Corbas (sauf zone industrielle), Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize Vaulx en Velin, Vénissieux,

- le lot n° 4 : secteur ouest : il concerne Charly, Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin La Demi Lune, Vernaison.

2° - Choix de la procédure

La Métropole agit en qualité de pouvoir adjudicateur.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée, en application des articles L 2124-2, R 2124-2 et R 2161-1 à R 2161-5 du code de la commande publique.

II - Caractéristique du marché**1° - Forme et durée du marché**

Les prestations à réaliser feraient l'objet d'accords-cadres, conformément aux articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Montants du marché

Numéro de lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre montant en HT	Engagement minimum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre montant en TTC	Engagement maximum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre montant en HT	Engagement maximum de commande pour la durée ferme de l'accord-cadre montant en TTC
1	secteur nord : Albigny sur Saône, Cailloux sur Saône, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay (sauf ZI), Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village	600 000 €	720 000 €	2 400 000 €	2 880 000 €
2	secteur centre : Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Villeurbanne	800 000 €	960 000 €	3 200 000 €	3 840 000 €
3	secteur est : Bron, Chassieu, Corbas (sauf ZI), Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize Vaulx en Velin, Vénissieux	600 000 €	720 000 €	2 400 000 €	2 880 000 €
4	secteur ouest : Charly, Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vernaison	600 000 €	720 000 €	2 400 000 €	2 880 000 €

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des accords-cadres à bons de commande portant sur la réalisation des travaux de renouvellement et d'extension du parc des hydrants (4 lots).

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appels d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R 2122-2 du code de la commande publique) aux conditions prévues à l'article R 2122-2 du code de la commande publique, selon la décision de l'acheteur.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres.

4° - Autorise monsieur le Président à signer, pour la durée ferme de 4 ans, les accords-cadres réalisation des travaux de renouvellement et d'extension du parc des hydrants (4 lots) et tous les actes y afférents avec pour le lot :

- n° 1 : un montant minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC, et maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC,

- n° 2 : un montant minimum de 800 000 €HT, soit 960 000 €TTC, et maximum de 3 200 000 €HT, soit 3 840 000 €TTC,

- n° 3 : un montant minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC, et maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC,

- n° 4 : un montant minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC, et maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC,

5° - Les dépenses d'investissement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 à 2024 - chapitres 21 et 23 sur diverses opérations récurrentes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2020.